



Paris, le 28 mars 2018

Arnaud MALAISÉ
Régis METZGER
Francette POPINEAU
Co-Secrétaires généraux

A

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Monsieur le Ministre,

Nous souhaitons attirer votre attention sur les problèmes d'identification des classes de CP et de CE1 dédoublées en éducation prioritaire, suite aux consignes reçues par les IA-DASEN, pour les opérations du mouvement des personnels.

Cela n'est pas sans poser problèmes car au mouvement les enseignants ne postulent pas sur une classe précise mais sur une école ou un type de poste lié à une habilitation, une liste d'aptitude ou une spécialisation (direction d'école, conseiller pédagogique, poste spécialisé...).

Dans certains départements cette identification va jusqu'à « profiler » ces postes. Dans d'autres départements, ce fléchage conduit les enseignants à multiplier leurs vœux pour postuler sur une même école.

Pour le SNUipp-FSU, cela n'a pas de sens. Il est, en effet, important que les collègues postulent pour une école et non sur une classe. Quelle qualification devrait être requise pour exercer en CP et CE1 en éducation prioritaire que ne posséderait pas l'ensemble des enseignants ? En revanche, il est important que cela soit une discussion de conseil des maîtres, le plus à même de répartir l'équipe en fonction de la connaissance de l'école et des enseignants, au plus près des besoins de l'école.

S'il s'agit de matérialiser les classes de CP et de CE1 dédoublées à des fins de gestion statistique, il convient de ne pas perturber le mouvement pour autant ni de modifier la façon de répartir les classes. Aussi des directives doivent être données pour préciser que postuler sur une classe dédoublée n'est qu'une opération technique et revient à postuler sur l'école où in fine, le conseil des maîtres se réunira pour répartir les classes comme à l'accoutumée.

Il est regrettable que les représentants des personnels qui connaissent toute la complexité du mouvement du premier degré et qui sont garants de l'équité et de la transparence n'aient pu contribuer à trouver la meilleure façon d'afficher ces postes sans que cela ne perturbe le mouvement.

En l'absence de ces précisions et d'une concertation préalable en amont avec les représentants des personnels, chaque département a son interprétation de cette demande d'identification des postes dédoublés. Mal comprise, cette modification ne fera qu'alourdir et déstabiliser les procédures sans que les enseignants n'en perçoivent la plus-value collective au service de l'école et des élèves.

Nous vous remercions, Monsieur le Ministre d'apporter de la clarté pour que le mouvement des personnels enseignants se déroule dans de bonnes conditions.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le Co-secrétariat,
Francette POPINEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Popineau', with a horizontal line underneath.